



282879 - Comment juger l'eau qui coule sur le corps quand on se nettoie le derrière et se débarrasse du liquide séminal

question

Quand on lave une saleté ou se nettoie le derrière, de l'eau coule et nous parvient aux fesses. Il m'arrive, par exemple, quand je lave un endroit du corps touché par la semence que de l'eau coule jusqu'aux fesses et affecte mes vêtements. Cette eau reste -t-elle propre ou pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si l'eau en question prend la couleur de la saleté, elle est sale. Autrement, elle reste propre. Peu importe qu'elle coule sur le corps ou que des gouttes en échappent. Ce qui compte c'est le changement de couleur selon la doctrine de Malick (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

Ibn al-Hadjib dit dans *Djaamie al-oummahaat*, p38 : « Si l'eau utilisée dans le nettoyage change de couleur, elle devient impropre. Autrement, elle reste propre. » Voir l'Encyclopédie juridique (29/99)

Si vous êtes certain que l'eau qui coule a changé de couleur suite à son contact avec l'urine ou la semence, vous devez laver la partie de votre corps qu'elle a touchée. Autrement, vous n'avez rien à faire. Il convient de ne pas tenir compte de ces affaires qui risquent d'entraîner des obsessions. La semence et l'urine collées à l'ouverture du pénis sont minimales et peu susceptibles de changer la couleur de l'eau.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « L'eau est naturellement propre. Quand elle est mélangée avec une saleté qui l'affecte visiblement, son usage entraîne celui de la saleté d'où l'interdiction de son utilisation. Si rien ne prouve qu'elle est affectée par la saleté, l'estimer probablement sale, bien qu'elle paraisse bonne et inchangée, c'est entretenir une source de gêne qu'Allah a exclue de notre législation. C'est imaginer des lourdeurs



dont Allah nous a débarrassées.

Il a été rapporté par une voie sûre qu'Omar ibn al-Khattab (p.A.a) a fait ses ablutions avec de l'eau contenue dans une outre appartenant à une chrétienne en dépit de la probabilité de son impropriété. Omar et l'un de ses compagnons ont passé auprès d'une gouttière et son compagnon a dit : ô propriétaire de la gouttière, l'eau qu'elle déverse est-elle propre ou pas ? Omar dit : « Ne lui dit rien car cela ne le concerne pas. »

Des imams comme Ahmad et d'autres se sont clairement prononcés sur cette question et dit que si de l'eau coulant d'une gouttière ou d'autres sources nous tombe dessus et que rien ne nous prouve qu'elle soit sale, nous n'avons pas à nous demander si elle l'est. Bien plus, cela est réprouvé. » Extrait d'*al-Fataawaa al-koubraa* (1/225-226)

Notre conseil pour vous est de déverser de l'eau sur l'endroit touché par la saleté pour le laver. Cela suffit même si une partie de l'eau utilisée a coulé sur votre corps. N'en tenez pas compte que quand vous constatez que l'eau a pris la couleur de la saleté. Dans ce cas, vous lavez l'endroit sur lequel elle a coulé. Il arrive le plus souvent qu'une saleté si insignifiante ne change pas l'eau utilisée pour se laver. Méfiez-vous des obsessions car elles sont une très mauvaise pathologie.

Allah le sait mieux.